

MOBILITÉ

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ENTREPRISES, ASSOCIATIONS OU PROPRIÉTAIRES N'HABITANT PAS À GLAND

Requérant	Zone réservée à l'Administration
Nom :	
Adresse :	Téléphone :
NPA, lieu :	E-mail :
Versement de l'aide financière à	
Titulaire du compte :	
Nom de l'institution bancaire et adresse :	
Numéro IBAN :	
Type de demande	
<input type="checkbox"/> Vélo électrique <input type="checkbox"/> Vélo électrique à immatriculation <input type="checkbox"/> Remorque à vélo <input type="checkbox"/> Batterie pour vélo, Kit pour vélo électrique	<input type="checkbox"/> Premier abonnement Mobility <input type="checkbox"/> Abonnement ou carte TUG / CarPostal / Mobilis
Marque et modèle :	Coût :
Date d'achat : Coût :	Date de souscription de l'abonnement :
Conditions d'octroi	
Octroi dans les limites du budget disponible.	<ul style="list-style-type: none"> ● Avoir son domicile principal ou siège social à Gland. ● La demande doit être transmise dans les douze mois suivant l'achat. ● Uniquement sur présentation de la facture acquittée nominative. ● Le demandeur acquiert le vélo pour ses propres besoins et s'engage à ne pas le revendre moins de deux années après son achat. ● Un vélo neuf ou d'occasion doit être acheté en Suisse. Si d'occasion, le vélo doit être revendu au travers d'un magasin spécialisé ou lors d'une bourse à vélo de l'ATE ou de ProVélo. La vente de particulier à particulier est exclue. ● En cas de leasing ou achat par mensualité, la demande doit parvenir lorsque les paiements permettent d'atteindre le plafond de la subvention. ● Pour chaque catégorie : limitée à une subvention (de chaque type) par résident pour une période de cinq ans ou à cinq subventions par entreprise pour une période de cinq ans. ● Pour les batteries : la preuve du recyclage de l'ancienne batterie est demandée.
Premier abonnement Mobility	<ul style="list-style-type: none"> I Les abonnements transport public subventionnés sont : ceux incluant la zone 23, les abonnements généraux ou abonnements de parcours comprenant Gland. — Le demi-tarif, le demi-tarif PLUS et l'AG night sont ne sont pas subventionnés.
80% du prix d'achat, plafonné à CHF 100.-	
Abonnement Publibike	
80% du prix d'achat, plafonné à CHF 100.-	
Abonnement ou carte Mobilis avec zone 23	
20% du prix d'achat, plafonné à CHF 200.-	
Vélo électrique	
20% du prix d'achat, plafonné à CHF 300.-	
Vélo électrique rapide (immatriculé)	
20% du prix d'achat, plafonné à CHF 500.-	
Scooter électrique	
20% du prix d'achat, plafonné à CHF 500.-	
Batterie pour vélo électrique	
Remorque pour vélo Kit pour vélo électrique Bonus vélo cargo 20% du prix d'achat, plafonné à CHF 200.--	
Passeport vélo Forfait de CHF 100.-	
	● Offre valide jusqu'au 31 décembre 2026 dans la limite du budget disponible.

Documents obligatoires pour l'octroi de la subvention	
Pour toute demande : <input type="checkbox"/> Copie d'une preuve de paiement nominative	Pour Mobility , en sus de la preuve de paiement : <input type="checkbox"/> Copie de la lettre "Simplement Conduire – avec Mobility"
Pour véhicules immatriculés : <input type="checkbox"/> Copie du permis de circuler	
Validité de l'offre	
<ul style="list-style-type: none"> Il n'existe pas de droit à la subvention. Offre valide dans la limite du budget disponible. 	
Conditions de paiement	
Le paiement de la subvention communale ne sera effectué qu'après réception des documents exigés et pour autant que la somme attribuée pour cette action de promotion ne soit pas épuisée.	
Procédure	
<ul style="list-style-type: none"> La demande est à adresser à l'Office du développement durable au plus tard le 31 décembre 2026. <p>Office du développement durable Secrétariat Municipal Grand'Rue 38 1196 Gland</p> <p>Tél : 022 354 55 50 e-mail : durable@gland.ch</p> <ul style="list-style-type: none"> Toute demande non datée, non signée ou incomplète sera renvoyée à l'expéditeur. 	
Signature	

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans le règlement d'utilisation du fonds communal pour le développement durable.

Il acquiert le vélo / le scooter pour ses propres besoins et s'engage à ne pas le revendre moins de deux années après son achat.

Lieu et date :

Signature du requérant :